

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA RSBM DU LUNDI 20/01/2025

SALLE VIP LEO LAGRANGE 14 H 15

Absents excusés : Dominique BOROWSKI , Dominique FAIVRE , Gilles TRUCHE , Serge GASTE

Présents : Annick ROLIN , Michèle NOSBONNE , Joëlle LAUNAY , Jacques MARTINET , Jean-Claude GUENOT , Wassi ADJIBADE , Jean-Paul TORRENT

- Nos plus vifs remerciements à Dominique CRESSIER pour avoir proposé de remplacer Josiane TESTARD chaque lundi jusqu'aux vacances scolaires de Février.
- Rappel est fait que le groupe de travail constitué lors de la dernière assemblée générale , à la suite de l'intervention de Régine BELBACHIR , est censé rendre ses conclusions avant le 31 Mars. Joëlle LAUNAY confirme qu'elle n'est pas la « rapporteuse » du groupe de travail constitué sur ce sujet , mais précise que ce sujet mériterait très vraisemblablement d'envisager une modification des statuts.
- Jean-Paul TORRENT rappelle qu'il avait remis aux Comité Directeur de l'époque ,et à sa prise de fonctions , une note déclinant les différents sujets qu'il souhaitait soumettre à la réflexion du Comité , laquelle note incluait un réexamen des statuts et du règlement intérieur , en vue de les adapter à la situation présente. Ces documents sont accessibles sur le site internet , rubrique références , en utilisant le mot de passe : References. Il est proposé aux membres du Comité Directeur de prendre connaissance de ces textes et proposer toute modification ou aménagement qui lui paraîtrait utile.
- Rappel d'une nécessaire mise à jour du site internet de notre club

Bilan du repas de Noël et de la galette des rois.

Le repas de Noël a généré un coût de 354,95 € pour le club et la galette des rois 170,63 €. Ces deux manifestations ont été appréciées des adhérents qui sont venus en nombre.

Préparation du « repas grenouilles »

Il convient de rechercher un restaurant et de composer un menu . Cette tâche est confiée au Comité d'Animation qui proposera des hypothèses à la prochaine réunion

10° anniversaire du club.

Remerciements au groupe de travail qui a débattu de ce projet , déjà très avancé .

En substance les principales orientations sont les suivantes :

- La date est fixée au jeudi **11 Septembre 2025** , cette manifestation étant strictement réservée aux seuls adhérents à jour de cotisation
- La matinée sera consacrée à une randonnée de deux heures , ou , au choix, à une visite guidée et organisée avec l'Office du Tourisme sur le thème de l'écrivaine Colette .
- Le repas sera pris sous forme de buffet et l'après-midi sera consacré à des activités ludiques
- Le lieu choisi est celui du Rosemont à Besançon , qui présente divers avantages , et notamment une solution de repli en cas de météo défavorable.

Le Comité Directeur autorise d'ores et déjà le groupe de travail à prendre tout contact et à procéder à tous achats en vue de cette manifestation , sous les réserves habituelles , notamment en matière de coûts . Des traiteurs seront consultés pour le repas de midi.

Organisation d'un repas des animateurs aux frais du club

Après quelques échanges , il est convenu de proposer ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur , prévue en Mars prochain. Merci à ses membres d'engager une réflexion sur cette proposition .

Participation des conjoints ou compagnes et compagnons aux manifestations gratuites organisées par le club

Les membres du Comité Directeur prennent la décision de réserver ces événements aux SEULS ADHERENTS DU CLUB . Les conjoints , compagnes et compagnons ne pourront donc participer à ces manifestations , telles que « Beaujolais nouveau » et « Galettes des rois »

Inscription des candidates animatrices au stage dit FIA (formation initiale animateurs) du 11 au 14 Mars 2025

Jean-Paul TORRENT fait savoir que les trois candidates présentées par notre club (Michèle NOSBONNE ayant du être présentée par la RSGB et Marie-Pascale STOFLETH n'étant pas disponible en Mars) n'ont pas été inscrites à ce stage , pour des raisons qui , à l'instant échappent à tous. Le Comité Directeur autorise donc Jean-Paul TORRENT à envisager toutes mesures visant à obtenir des explications , Michèle ayant , quant à elle , été admise au stage.

La séance est levée à 17 h

Jean-Paul TORRENT